



DOSSIER

BUDGET 2018 A QUOI SERVENT VOS IMPÔTS ?

SAINT-CYR
MAG

N°245 - MAI 2018

- ÉCHANGE AVEC FRÉDÉRIC BUONO ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES
- UN PREMIER PARC D'ENTREPRISES S'INSTALLE À SAINT-CYR
- PRÉPAREZ-VOUS POUR LA FÊTE DE LA VILLE



BUDGET 2018 PRÉSENTATION ET ANALYSE

INVESTISSEMENT
21 350 850 €
FONCTIONNEMENT
24 188 000 €
BUDGET TOTAL
45 538 850 €

0%
D'AUGMENTATION D'IMPÔTS
EN 2018

BUDGET 2018 UN EXERCICE D'ÉQUILIBRE

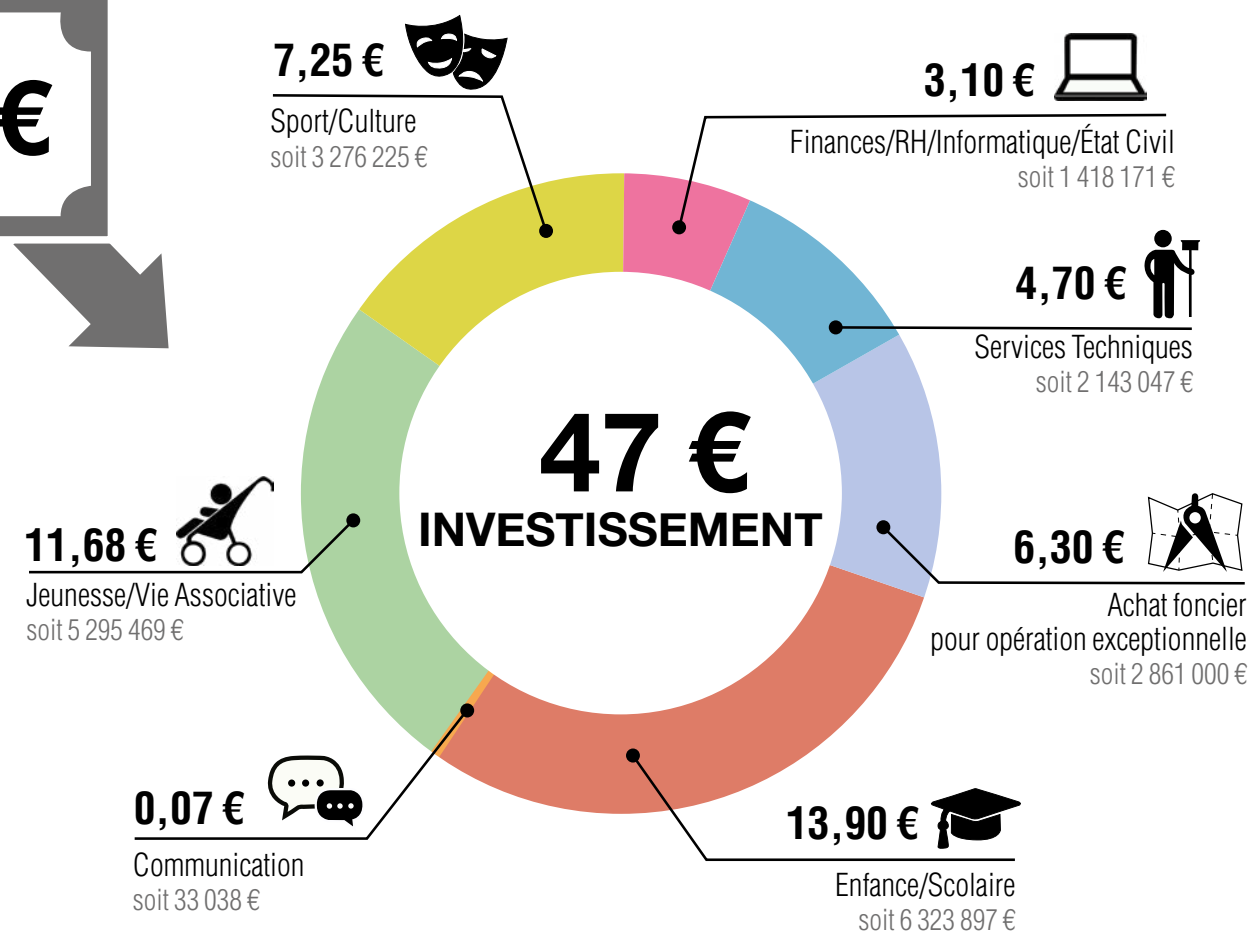
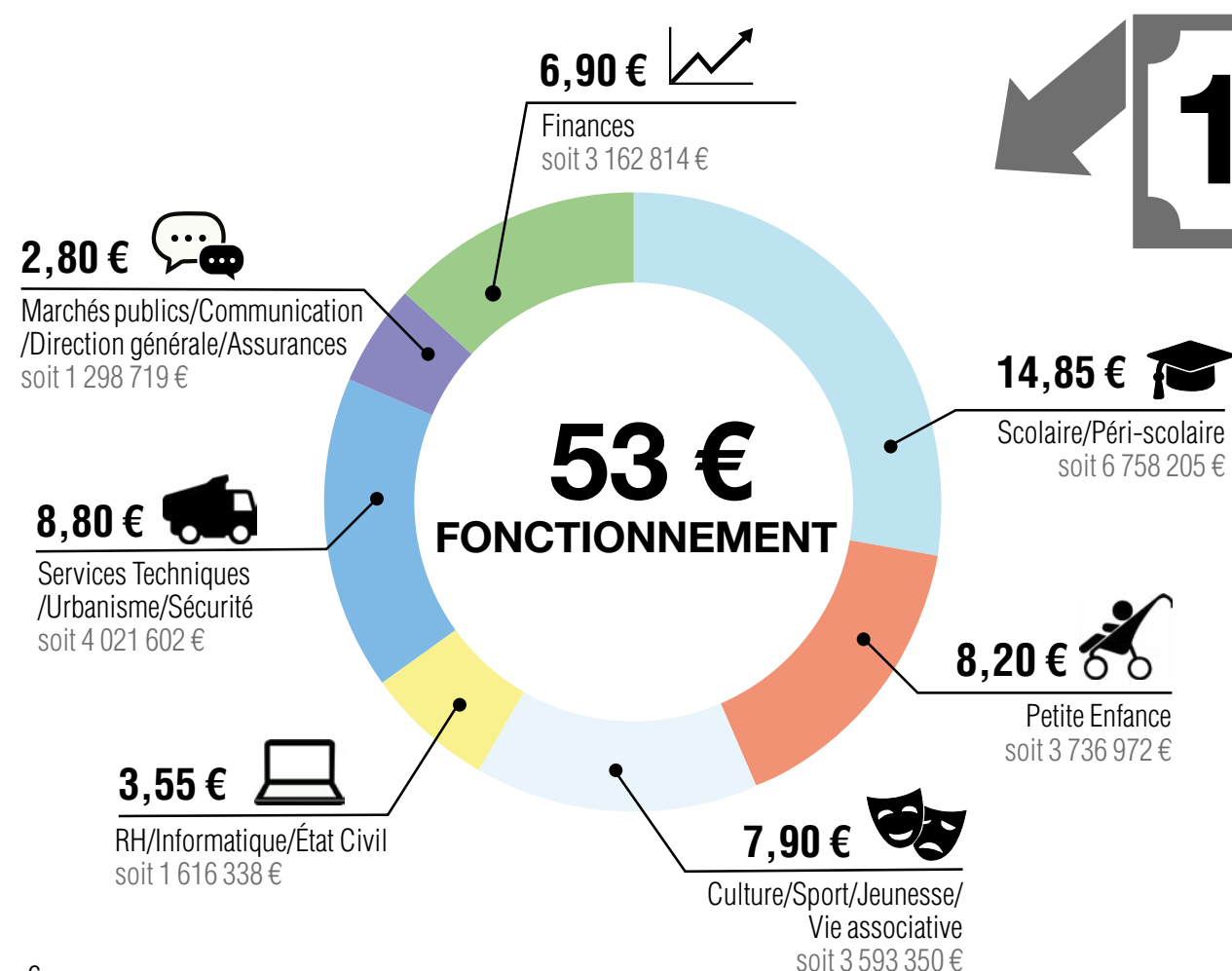
En dépit de toutes les contraintes que nous subissons depuis 2014, la ville est heureuse de pouvoir tenir ses engagements : pas d'augmentation d'impôts en 2018 et investir pour l'avenir conformément à son plan pluriannuel d'investissement.

Cette année, nous avons voulu vous présenter le budget de la commune sous un format un peu différent. Vous retrouverez ci-dessous la répartition des dépenses pour l'année 2018 sur une base de 100€, sans toutefois perdre de vue qu'une grande partie des charges de votre ville lui sont imposées par la loi.

Vous noterez la stabilisation de notre budget qui n'a été possible que grâce à un effort continu depuis 2015. Le budget de fonctionnement a notamment fait l'objet de toutes nos attentions avec une maîtrise rigoureuse des dépenses et en particulier des charges de personnels qui représentent un peu moins de 60% du

budget de fonctionnement. Les dépenses en investissement ont quant à elles augmenté cette année car de nombreux projets de la mandature entrent en phase de réalisation, une étape indispensable pour voir prochainement sortir de terre les services publics de demain.

Cette année, Alain a versé 100 € d'impôts à la commune, voici comment ils ont été utilisés :



INTERVIEW

Frédéric Buono, Adjoint au maire en charge des finances



rend notre équation budgétaire difficile.

La suppression de la taxe d'habitation augure certes un nouveau tour de vis sur nos crédits, mais il faudrait aussi que l'Etat veille à ne pas nous imposer sans cesse de nouvelles compétences. L'instruction obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans à partir de la rentrée 2019 aura forcément

un impact sur les finances de la commune... Il est aujourd'hui très difficile à évaluer.

En façade on nous rassure avec des chiffres en relative stabilité mais en fait on dilue nos crédits sur toujours plus d'obligations.

SCM – Comment Saint-Cyr a-t-elle fait face à la baisse des crédits de l'État ces dernières années ?

Frédéric Buono – Malgré tous nos efforts pour réduire nos dépenses et baisser les coûts liés aux services que nous rendons à la population, nous avons été contraints d'augmenter les impôts locaux en 2016. Cette hausse, qui faisait suite à près de 15 ans de stabilité, était indispensable pour continuer à assurer nos investissements

d'avenir. Contrairement à une idée reçue, elle ne nous a pas dispensé de conduire des choix difficiles, bien au contraire, les chiffres sont là pour en témoigner.

« LA VILLE POURSUIT SES EFFORTS : SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LA COMMUNE A RÉDUIT SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 7,93% »

Malicieusement, je remarque que certains de nos voisins qui nous faisaient la leçon à l'époque seront contraints d'augmenter leurs impôts cette année !

SCM – Quelles seront vos priorités jusqu'en 2020 ?

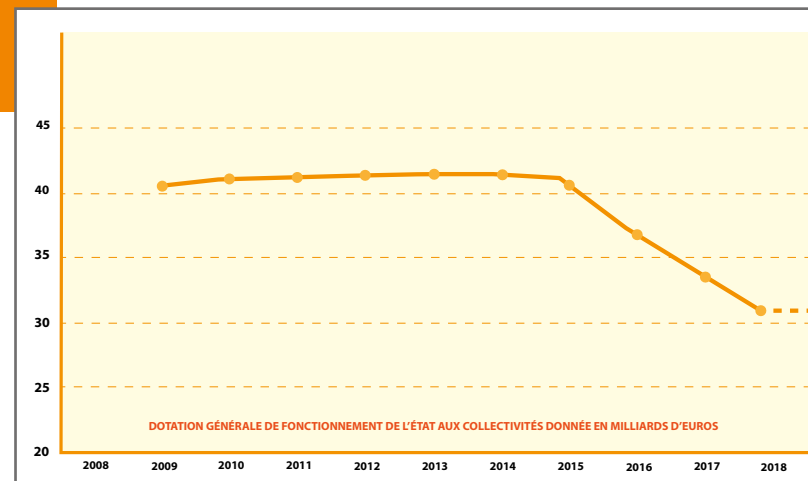
Frédéric Buono – Nous allons poursuivre l'effort de maîtrise de la masse salariale communale qui représente un peu moins de 60% du budget de fonctionnement, sans impacter les conditions de travail du personnel et en conservant la qualité des services rendus aux Saint-Cyriens. C'est un vrai défi ! Nous allons également poursuivre notre plan d'investissement en maintenant un taux d'endettement limité, sans augmenter les impôts, pour que chaque euro dépensé revienne d'une façon ou d'une autre aux Saint-Cyriens.

RAPPEL DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

ÉQUIPEMENT	2018	RESTANT	TOTAL OPÉRATIONS
PÔLE SCOLAIRE BIZET	5 210 000 €	6 676 587 €	12 640 000 €
RACCORDEMENT ZOLA/CORDIER/JF	300 000 €		300 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	5 273 352 €	600 000 €	6000 000 €
PÔLE SPORTIF ZAC RENARD	300 000 €	706 994 €	5 815 000 €
TOTAL	13 783 352 €	9 983 581 €	24 755 000 €

ÉVOLUTION DE LA DGF DE 2008 À 2017

Conséquence des choix du dernier quinquennat présidentiel, la Dotation Globale de Fonctionnement a connu un véritable effondrement en quatre ans. Si son montant global se stabilise en 2018, d'autres transferts financiers aux collectivités sont systématiquement la cible de l'inspection générale des finances (IGF). A quand une baisse réelle du train de vie de l'État ?



SCOLARISATION OBLIGATOIRE DÈS TROIS ANS



A en croire les annonces du Ministre de l'Éducation nationale, la scolarité deviendrait obligatoire à partir de 3 ans dès la rentrée 2018. Si cette mesure ne concerne en réalité que peu d'enfants, ce changement précipité sera une contrainte supplémentaire pour les finances de la Commune par l'adaptation des locaux et l'augmentation des personnels qu'il rendrait nécessaire.

AVENIR DE LA TAXE HABITATION

Comme le prévoit la loi de finances 2018, un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale sera accordé aux ménages dont le revenu fiscal n'excède pas un certain montant. Cette réforme se fera progressivement sur 3 ans, avec une baisse de 30% en 2018, 65% en 2019, et avec une suppression en 2020. Elle doit permettre à environ 80% des foyers fiscaux d'être dispensés de la taxe d'habitation.

Pour savoir si vous êtes éligibles, rendez-vous sur : <https://goo.gl/gnneGA>

Si cette annonce peut sembler une bonne nouvelle, elle traduit une recentralisation fiscale de mauvaise augure pour les villes : comment sera gérée son évolution dans le temps ?